

La ligne "Morice"

GUERRE D'ALGÉRIE, 1957

Texte : LTN (R) Christophe LAFAYE - Photos : ECPAD

Au cœur de la guerre d'Algérie, en 1957, le ministre de la Défense André Morice ordonne la construction d'un barrage de 460 km sur la frontière entre l'Algérie et la Tunisie, qui prendra le nom de ligne "Morice". À l'ouest, 700 km sont également barricadés entre le Maroc et l'Algérie. Ces lignes de défense fortifiées, électrifiées et minées doivent empêcher la circulation des combattants de l'armée de libération nationale.

LA GUERRE D'ALGÉRIE (1954-1962) permet l'approfondissement et le perfectionnement des savoir-faire de contre-guérilla développés par l'armée française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les leçons payées au prix du sang en Indochine sont appliquées en Afrique du Nord pour détruire les maquis du Front de libération nationale (FLN). En 1956, les maquis intérieurs des Aurès et du Nord-Constantinois commencent à être soutenus par l'armée de libération nationale (ALN) en cours de constitution en Tunisie. Les passages à la frontière se multiplient. Le 26 juin 1957, le ministre de la Défense, André Morice, lance la construction d'un barrage fortifié qui prend son nom. Il s'agit d'identifier en temps réel les tentatives de franchissement et d'intercepter ceux ayant réussi à se frayer un chemin. À partir de 1959, la défense s'adapte à l'évo-

lution de l'armement de l'ALN et veut empêcher toute pénétration du territoire algérien grâce à des actions dans la profondeur où des mines sont utilisées.

UNE CONSTRUCTION EN DEUX TEMPS

Dès 1957, d'importants moyens du génie venus de métropole débutent l'édification de la ligne "Morice". Cet obstacle disposant d'une herse intérieure et de deux haies électrifiées est un dispositif d'alerte permettant la manœuvre par une concentration des forces. Six régiments de secteur gardent les postes de surveillance, cinq régiments parachutistes sont placés en arrière du barrage en "chasse libre", quatre autres régiments sont en couverture dans le *no man's land*. La préservation de cet espace de manœuvre ne permet pas la mise en place de champs de mines. Il s'agit avant tout de détruire les unités de l'ALN voulant forcer le passage. En 1959, le général Challe, nouveau commandant en chef, souhaite protéger la zone côtière et double le barrage électrifié. L'ALN disposant d'armes antichars et de mortiers lourds, rendant vulnérables les unités patrouillant sur la herse, un dispositif de protection dans la profondeur est créé. La ligne "Morice" est alors minée et son dédoublement au Nord prend le nom de ligne "Challe". Elle est constituée de haies électrifiées complexes, utilisant trois niveaux de tension dif-

férents¹, auxquelles sont combinées de nombreuses mines.

UN DÉMINAGE ACHÉVÉ EN JANVIER 2017

Le renforcement de la ligne "Morice" est un succès tactique. À partir de 1960, elle est pratiquement infranchissable. En mars, sur 8 300 *djounoud*² engagés, 60 passent et 40 sont tués sur le terrain. Au final, l'ALN perd 3 000 hommes sur le barrage Est (Tunisie) et 600 sur

celui de l'Ouest (Maroc). Les forces françaises y déplorent respectivement 146 et 109 tués. À la fin de la guerre se pose la question du déminage. Entre 1958 et 1962, plus de 3 millions de mines ont été posées le long du barrage oriental, sur 1 200 kilomètres. Ces "sentinelles éternelles" tuent et mutilent bien après la guerre. En 1997, la France adhère à la convention d'Ottawa bannissant l'usage des mines antipersonnel. Dix ans plus tard, la France offre à l'Algé-

rie le plan des zones minées. À la fin du mois de janvier 2017, après des années de chantiers importants, le déminage est terminé achevant ainsi l'histoire de la ligne "Morice". ■

¹ 7 000, 3 000 et 380 volts.

² Soldat en arabe.

